



5°) - **DECIDE** de modifier les taux d'imposition de la Commune pour 2011, en appliquant une augmentation de **3 %** sur l'ensemble des taux.

Les taux de référence communaux 2010, conformément à l'article 1640 C du CGI, sont les taux de référence recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat, et qu'ils sont ainsi fixés :

- Taxe d'habitation	8.63 %
- Taxe foncière bâti	1.02 %
- Taxe foncière non bâti	10.64 %
- CFE	11.03 %

- **VOTE** les taux d'imposition communaux pour l'année 2011 en appliquant l'augmentation de **TROIS POUR CENT (3 %)**, à savoir :

- Taxe d'habitation =	8.89 %
- Taxe foncière bâti =	1.05 %
- Taxe foncière non bâti =	10.96 %
- CFE =	11.36 %

- **APPROUVE** pour 2011 :

► le produit fiscal attendu

	<b>Bases estimées 2011</b>	<b>Produit fiscal attendu</b>
• Taxe d'habitation	200 800 x 8.89 % =	17 851 €
• Taxe foncière bâti	122 900 x 1.05 % =	1 290 €
• Taxe foncière non bâti	66 700 x 10.96 % =	7 310 €
• Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	11 500 x 11.36 % =	1 306 €
<b>TOTAL =</b>		<b>27 757 €</b>

► ainsi que le prélèvement de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR) de **13 815 €** pour 2011.

6°) – **APPROUVE et VOTE** le budget primitif établi par Monsieur le Maire pour l'exercice 2011, et l'arrête en dépenses et recettes, ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : **105 571 €**

- Section d'investissement : **259 530 €**

7°) – **ADOpte** une délibération cadre annuelle pour 2011 pour l'imputation en investissement des biens inférieurs à 500 € non compris dans la listeréglementaire, à la condition de revêtir un caractère de durabilité et de ne pas figurer explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks.

8°) – **ACCEPTe** la participation financière incombant en totalité à la Commune, soit la somme de **4 800 € Hors Taxe** pour des travaux d'extension du réseau d'eau potable nécessaires à l'alimentation de la parcelle de terrain sise au lieudit « La Prie » - cadastrée section OA n° 644 pour 1127 m<sup>2</sup>, appartenant à M. POTHONNIER Raphaël et Melle BONNOT Marie-Laure, et sur laquelle un projet de construction de maison à usage d'habitation principale est prévue.

- **Et DEMANDE** au Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais (par l'intermédiaire du Cabinet SECUNDO de LYON) de planifier ces travaux sur le programme 2011 en cours.

9°) – **DECIDE** de l'amortissement sur l'exercice 2011 de la subvention d'équipement de **482.72 €** versée au SYDESL en 2010 au titre de la participation pour des travaux d'éclairage public, relatifs au remplacement du matériel vétuste à l'ancienne école.  
(Opérations d'ordre entre sections au B.P. 2011 : - 042/6811 = 483 € - 040/280415 = 483 €)

## **10°) – Affaires et questions diverses**

- Le tour de la voirie intercommunale sera fait prochainement afin d'évaluer les travaux à prendre en compte suivant l'état des chemins et devant être pris en charge par la Communauté de Communes de Paray-le-Monial.
- Suite à la visite des Services Vétérinaires de Mâcon, concernant la cuisine de la salle polyvalente, il faudra prévoir pour 2012 une table en inox à la place de celle existante en formica.
- Monsieur Louis ACCARY signale qu'un poteau électrique en bois est devenu dangereux au lieu-dit « Le Rourat ». Un courrier sera adressé à E.R.D.F. afin qu'il intervienne au plus vite.
- Mme Annie ANDRE s'est chargée de commander les stores de la salle polyvalente chez COMTE/MARCELINO (Stores extérieurs de couleur grise).
- Différents devis ont été établis pour l'aménagement en gravillons devant la salle, Mairie et église (Chez BOURGEON – BASSET et BERNIGAUD). Il ressort que le devis de l'Entreprise BOURGEON est le plus intéressant.
- Présentation d'une plaquette relative à des columbariums avec leurs devis (Ets CANARD de Paray-le-Monial) – de 3000 € pour 3 cases à 5 000€ pour 6 cases – 927 € la case en T.T.C.
- Tous les travaux d'investissement prévus ont été inscrits au budget primitif 2011. Plusieurs banques seront mises en concurrence pour l'emprunt devant être contracté en vue du financement partiel des travaux de la salle polyvalente et de ceux de la toiture de l'église.
- Mme Annie ANDRE fait le compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 Mars 2011 du Syndicat Intercommunal du Charolais « Refuge-Fourrière » : – Changement des statuts (Association devenue Syndicat « SIVU ») – Cotisation restant identique pour les Communes en 2011 – Adhésion de 13 nouvelles Communes.
- **PLANTATION DES FLEURS PREVUE LE VENDREDI 13 MAI 2011 A PARTIR DE 14 HEURES – LES BENEVOLES SERONT LES BIENVENUS.**

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,  
L'ordre du jour étant épuisé,  
Monsieur le Maire lève la séance à Vingt deux heures*

Fait à Versaugues le 15 avril 2011  
Le maire,

**Gilles FARNIER**